

COUR D'APPEL D'AGEN
Le premier président

- ORDONNANCE N° 89/2023 -

Nous, Elisabeth SCHELLINO, présidente de chambre à la Cour d'appel d' Agen, agissant sur délégation du premier président de la Cour d'Appel d'AGEN,

Vu l'article 3 du décret n° 78-381 du 20 mars 1978 relatif aux conciliateurs de justice, modifié par les décrets n° 93-254 du 25 février 1993, n° 96-1091 du 13 décembre 1996, n° 2000-344 du 19 avril 2000 et n° 2008-484 du 22 mai 2008,

Vu les réquisitions de M. le procureur général en date du 10 août 2023,

Désignons Monsieur Patrick TESSIER en qualité de conciliateur de justice pour une première période d'un an à compter du 1er septembre 2023 sur le ressort du tribunal judiciaire de Cahors et des tribunaux de proximité dépendant de celui-ci,

Précisons que les procès verbaux de conciliation établis par Monsieur Patrick TESSIER devront être déposés au tribunal judiciaire de Cahors ou aux tribunaux de proximité selon l'exercice du lieu de ses fonctions.

Fait à Agen le 21 août 2023

La présidente de chambre,

Elisabeth SCHELLINO

